Ordonné, Que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour amé-"liorer l'admininistration de la justice criminelle dans la province du Bas-Cann-"da," soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Ordonné, Que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour con-"solider et amender les lois dans le Bas-Canada, relatives aux dommages "faits avec malice aux propriétés," soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Mercredi 4 février 1829:

Conformément à l'ordre, un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les lois dans le Bas-Canada, relatives au larcin et autres offenses qui y sont liées," a été lu une seconde fois.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général, secondé par M. Lefebvre, Résolu, Que le dit bill soit référé à un comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général, M. Stuart, M. Vallières, M. Viger et M. Borgia composent le dit comité.

Conformément à l'ordre, un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour révoquer différens statuts relatifs au bénéfice du clergé, au larcin et autres offenses qui y sont liées, ainsi qu'aux dommages faits malicieusement aux propriétés," a été lu une seconde fois.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général, secondé par M. Fortin, Ordonné, Que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les "lois dans le Bas-Canada, relatives au larcin et autres offenses qui y sont "liées."

Conformément à l'ordre, un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour améliorer l'administration de la justice criminelle dans la province du Bas- "Canada," a été lu une seconde fois.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général, secondé par M. De Rouville, Ordonné, Que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les lois dans le Bes-Canada, relatives au larcin et autres offenses qui y sont liées."

Conformément à l'ordre, un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte "pour consolider et amender les lois dans le Bas-Canada, relatives aux domma- ges faits avec malice aux propriétés," a été lu une seconde fois.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général, secondé par M. Larue; Ordonné, Que le dit bill soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les "lois dans le Bas-Canada, relatives au larcin et autres offenses qui y sont liees."

Mardi